

## Séance du 22 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux Janvier à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUCLOS James, Maire, suivant convocation du 09/01/2025.

Etaient présents : Mrs DUCLOS, LEMERCIER, CHEVAUX, LEMIESZ  
Mmes MESTRE, MAUGER, TIHY, VITTECOQ-WOLFF.

formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Absent ou excusés : M. PEPIN, M. PREVOST, M. CHEVAUX

Mme MESTRE a été élue secrétaire.

Ouverture de la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des remarques sont à apporter au PV du conseil municipal du 04 Décembre 2024.  
Aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 04 Décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Délibération : Autorisation engagement 25% des dépenses en investissement

Dans l'attente du vote du budget 2025 et pour permettre de continuer les programmes engagés en investissement, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de réaliser des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2024.

Acceptation à l'unanimité.

Délibération : Fongibilité des crédits à 7.5% en M57

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la fongibilité des crédits et l'autorisation de procéder aux virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% pour chacune des deux sections, de fonctionnement et d'investissement.

Acceptation à l'unanimité.

Délibération : Approbation de la modification des statuts de la CCLPA

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient d'actualiser les statuts de la communauté de communes au regard de la mise en œuvre de la loi du 18 Décembre 2023 qui a introduit la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, qui devient une compétence communale. Monsieur le Maire ajoute que les compétences définies comme « compétences optionnelles » avant la loi sont devenues après publication de cette loi des « compétences supplémentaires ». Il convient donc d'actualiser les statuts de

la CCLPA pour la partie concernant les compétences optionnelles. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation de la modification des statuts de la CCLPA.

Acceptation à l'unanimité.

Délibération :  
Participation au  
dispositif solidarité  
AMF/Mayotte

Monsieur le Maire indique que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF en partenariat avec la Protection civile et la Croix Rouge appelle les communes et les intercommunalités à participer la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'apporter un soutien en effectuant un don de 100€ à la Croix Rouge.

Acceptation à l'unanimité.

Délibération :  
Autorisation de signer la  
convention avec le  
CDG27 pour mise à  
disposition de personnel  
temporaire

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion 27 propose un service de remplacement destiné à faciliter la gestion des ressources humaines des collectivités locales et des établissements publics locaux, en offrant la possibilité de recourir de façon temporaire à des agents contractuels en remplacement d'agents momentanément absents.

Monsieur le Maire précise que cette adhésion est gratuite, que le CDG27 refacture les collectivités dès la mise à disposition d'un agent et que les frais de gestion sont de 7%.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Acceptation à l'unanimité

Délibération : Demande  
de participation à la  
réalisation de la clôture  
entre le terrain  
communal et le terrain  
de Mr et Mme GRAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par Mr et Mme GRAS propriétaires de la parcelle B139 contigüe à la parcelle communale d'agrément B138 par une participation aux frais de clôture séparative des 2 parcelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge la moitié de la longueur séparative de la clôture et de signer le devis de l'entreprise « Clôture Bataille » pour un montant de 1147.5 € HT, soit 1377 € TTC.

Acceptation à l'unanimité

Informations du Maire /  
Questions divers

- Déception des membres du Conseil Municipal en charge de la préparation de la manifestation de ce début d'année pour la galette : très faible participation des habitants de la commune.
- Nécessité de définir une date pour planifier la Fête des voisins
- PLUi : réunion publique la 04/02/2025 à St Georges du Vièvre
- PLUi : nécessité de répertorier les constructions remarquables, les arbres remarquables, les haies, ainsi que les mares afin de les intégrer dans le règlement écrit du PLUi
- Urbanisme : Avis favorable donné par l'ABF pour la Déclaration préalable de Mr AYACHE
- Rappel sur la mise en place des poubelles pucées
- L'APE de l'école de St Georges du Vièvre organisera une Foire à tout sur la commune le 27 Avril 2025
- Pèlerinage le 21 Mars 2025
- Réfection de voirie courant Juin-Juillet 2025 avec la pose de bordures et de caniveaux, Rue de la Martinière : depuis le carrefour Rue du Bois Lebout jusqu'à la fin de la zone constructible (terrain en cours de vente).